



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE

SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SEGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Décision d'approbation de modèle n° 01.00.362.001.1 du 28 février 2001

Transfert au bénéfice de la société GENOYER S.A.- Piping Technologies marque Lall Storm, d'approbations de modèles antérieurement accordées à la société FLOW CONTROL TECHNOLOGIE division LALL STORM

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n°57-130 du 2 février 1957 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : voludéprimomètres, et de l'arrêté du 23 novembre 1959 modifié par l'arrêté du 10 janvier 1974 relatif à la construction, la vérification et l'utilisation des voludéprimomètres à diaphragme utilisés pour le mesurage des gaz.

FABRICANT :

GENOYER S.A. Piping Technologies marque Lall Storm
9/11, rue de Lisbonne, Zone industrielle B.P. 61, 13742 VITROLLES

OBJET :

La présente décision transfère à la société GENOYER SA-PIPING TECHNOLOGIES Marque LALL STORM le bénéfice des approbations de modèles antérieurement accordées à la société FLOW CONTROL TECHNOLOGIE division LALL STORM par la décision n° 97.00.362.001.1 du 19 Février 1997 relative aux ensembles diaphragme et porte diaphragme type VSE (EVOLUTIF) de diamètre 50 à 1200 millimètres.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des instruments concernés par la présente décision sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les instruments neufs concernés par la présente décision portent sur leur plaque d'identification le numéro figurant dans son titre.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée, pour la sous-direction de la métrologie, au Laboratoire national d'essais sous la référence DDC/72/B012452-D1-1, et chez le fabricant.

VALIDITE :

La présente décision est valable jusqu'au 19 février 2007.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
Par empêchement du directeur de l'action régionale,
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

E. TROMBONE